

Liberté d'expression

Samuel PATY était un professeur d'histoire-géo dans le collège de Conflans-Sainte-Honorine. Il a été décapité le vendredi 16 octobre 2020 en sortant du collège, à la fin de ses cours. C'était le jour des vacances de la Toussaint. Il avait fait un cours d'enseignement moral et civique (EMC) à des élèves de quatrième sur la liberté d'expression, thème au programme officiel de l'Éducation nationale. Dans ce cours, il a présenté les fameuses caricatures de Mahomet que Charlie Hebdo avait publiées.

Le parent d'une élève (absente lors du cours en question) avait alors lancé une polémique sur les réseaux sociaux. Suite à cela, un homme de 18 ans, que Samuel PATY ne connaissait pas, l'a décapité.

Le lundi 2 novembre 2020, jour de rentrée, a eu lieu une minute de silence dans tous les établissements de France. Malheureusement, des problèmes de comportement inapproprié durant cet hommage sont survenus. Dans l'académie de Dijon, par exemple, une quinzaine d'incidents ont eu lieu, allant de refus de participation à la minute de silence jusqu'à des apologies du terrorisme. Des mesures disciplinaires ont été prises. Pour les faits les plus graves, il y aura une réponse pénale.

Lors de ces hommages, près de 800 incidents ont été recensés.

La liberté d'expression nous concerne tous et a impacté Samuel PATY. Certes on ne peut pas être tous d'accord mais il y a le respect des autres et les limites. Notamment les injures. Les électeurs votent une loi pour poursuivre l'appel à la haine sur les réseaux sociaux.

La liberté d'expression fait partie des valeurs de la République. Certaines personnes se battent encore aujourd'hui contre cela, ils ne veulent pas acceptés.

Dorian D
Lola D
Elisa S
Mélissa S